

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au Vendredi : 13h30 – 17h30

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 19 et dimanche 20 février
N3
Rattrapage compétitions seniors régionales
et départementales
Rattrapage compétitions jeunes régionales

Mercredi 23 février
Commission Sportive

Jeudi 24 février
Commission de Discipline
Commission des Jeunes

SOMMAIRE

Avis aux clubs p. 3
Avis aux arbitres p. 16
Avis aux éducateurs p. 18
Documents divers p. 27

PARTENAIRE DE LA SEMAINE

HOMMAGE À SERGE BIBARD

« Le District salue une personnalité particulièrement engagée et exprime sa reconnaissance pour l'action conduite au service du football amateur. » PAGE 3

FORMATIONS DIRIGEANT

« Découvrir la méthodologie de projet »
Samedi 05 mars à Civaux / Samedi 02 avril au District
« Construire et promouvoir un projet »
Samedi 26 mars à Civaux / Samedi 07 mai au District

FORMATIONS À VENIR

PAGE 9

INTERDISTRICTS À COGNAC

SÉLECTION DE LA VIENNE
U14 GARÇONS ET FILLES

FORMATIONS PSC1

FORMULAIRES
D'INSCRIPTION PAGE 20
Montmorillon – Loudun
26/02/2022



PARTENAIRE

Événements professionnels ou privés, réunions ou réceptions ?

F. Cousin
SERVICE TRAITEUR

Nos services traiteurs et nos restaurants, nos salons de réception de 20 à 500 personnes sont à votre disposition

Contactez-nous !

Bistrot Chic



RDV - Le Rendez-vous
4 rue Annet Segeron - Poitiers Biard
Tél. 05 49 58 02 72
contact@rdv-restaurant.fr

Art et Gastronomie



L'Atelier : Le Grand Large / 10 Rue du Clos Marchand - Poitiers
Tél. 05 49 61 35 94 / atelier-cousin@fr.oleane.com

Nos établissements disposent de parkings gratuits et faciles d'accès

POITIERS (siège social)
7 Rue Marcellin Berthelot 86000 POITIERS
Tél. 05 49 41 09 14 / info@cousin-traiteur.fr

LA ROCHELLE
Rue du 8 Mai, ZAC de Beaulieu 17138 PUILBOREAU
Tél. 05 46 35 57 70 / contact@cousintraiteur-lr.fr

SIÈGE SOCIAL
F. COUSIN



POITIERS

L'ATELIER

● LA ROCHELLE

Evènements privés, Cousin traiteur vous accompagne de A à Z !

Nos services sont la garantie d'un évènement réussi grâce à une mise en scène soignée et personnalisée.

N'hésitez pas à faire appel à nous pour n'importe quelle occasion :

Mariages, anniversaires, baptêmes, communions, fêtes de familles, soirées entre amis, apéritifs dînatoires, réunions associatives, repas de fêtes (Noël et Nouvel an)...

Quels que soient vos goûts, le style de réception que vous désirez et votre budget, Cousin Traiteur s'adapte tout en restant créatif et soigneux.



Vous désirez avoir une idée du coût de votre réception avec Cousin Traiteur ?

> Effectuez une demande de devis



AVIS AUX CLUBS

HOMMAGE À SERGE BIBARD

C'est avec une profonde tristesse que le District de la Vienne de Football a appris la disparition de son trésorier général Serge BIBARD.

Le District salue une personnalité particulièrement engagée et exprime sa reconnaissance pour l'action conduite au service du football amateur. C'est en effet tout le football amateur qui perd un des siens et pas seulement le District pour lequel il a contribué à remplir tant de pages de son histoire. Comme le dit Paul Éluard : « il était des nôtres et nous avons perdu une part de nous-mêmes ».

Né le 7 mars 1951 à Genneton, au cœur de l'argentonnais, dans les Deux-Sèvres (79), Serge BIBARD, 71 ans, a exercé la profession de responsable qualité comptable chez CER France.

Joueur puis Président du club de Vivonne, Serge BIBARD prit très tôt des responsabilités au sein du District de la Vienne dont il était un fidèle, loyal et actif représentant. Président de la commission de l'éthique dès sa création en 2006, il la présida jusqu'en 2016 tout en intégrant en 2009 la commission des finances. Élu au comité de direction de District le 1^{er} juillet 2012, il occupe, dès cette date, le poste de trésorier général, fonction qu'il n'a jamais quittée depuis.

Pendant toutes ses années d'engagement, son action menée avec rigueur, mais aussi passion, a été guidée par le souci de faire progresser le football amateur dans la Vienne. Habité par une capacité d'écoute et un esprit de synthèse, il fit le bonheur de bien des membres et marqua un intérêt tout particulier pour les petits clubs, le football du monde rural, le football des sans-grades, des sportifs du dimanche, bref, le football des familles.

Serge BIBARD était également doté d'une qualité souvent peu reconnue aux comptables, il avait de l'humour. Il aimait rire. Il aimait qu'on le fasse rire. Serge BIBARD avait tout compris de Brel selon lequel « l'humour est la forme la plus saine de la lucidité ». Et il en eut souvent l'occasion lorsque les échanges de la commission, attisés par Louis DAVID et quelques autres, s'effectuaient en "patois des Terres de brandes" et reprenaient les éternelles discussions autour des mains courantes ou à la buvette des stades. La réunion prenait alors un tour encore plus créatif. Parmi les nombreuses initiatives qu'il a portées, citons le Challenge de l'Éthique pour les divisions avec arbitres et l'Action Éthique et Convivialité pour les cinquième et sixième divisions.

Persuadé que le football est une **école de vie et de civilité**, fondée sur des valeurs de loyauté, de respect des autres et de soi-même, Serge BIBARD était un promoteur inlassable de l'éthique dans le football. Ainsi, il a été, en octobre 2016, l'une des pierres angulaires de la soirée des 10 ans de la Commission de l'Éthique et de la Prévention qui venait tout juste d'être récompensée par le Comité Départemental Olympique et Sportif pour ses multiples actions auprès des clubs de football de la Vienne. Une reconnaissance méritée à l'époque et une œuvre qu'il nous appartient de transmettre et de partager car sans éthique, il ne peut y avoir de football.

Dans l'exercice de ses mandats, Serge BIBARD a aussi soutenu des mesures fortes d'amélioration des instances dans leur fonctionnement tant sur le plan opérationnel que réglementaire. Les changements qu'il a impulsés ont eu un impact très positif pour tous les clubs concernant notamment la gestion des frais d'arbitrage, la mise en place des prélèvements, la formation aux gestes qui sauvent ou encore la prise de décision décentralisée. Très attentif à l'amélioration des conditions de travail des salariés, il a soutenu les projets d'investissement du District et permis par son engagement, sa patience et sa détermination leur réalisation dont l'extension récente et réussie du siège départemental.

Le District, son comité de direction, les responsables des commissions, élus et collaborateurs présentent leurs sincères condoléances à son épouse à qui nous adressons des pensées de réconfort pour l'accompagner en ces moments de douleur.

Merci Serge. Au revoir. *Requiescat in Pace*. R.I.P.



COMMUNIQUÉ DU PRÉSIDENT

Depuis quelque temps, force est de constater que nous assistons à une recrudescence de débordements dans les stades. La Vienne comme les départements voisins n'échappent pas à ce phénomène qui gangrène le football professionnel et amateur.

Or le sport est tout le contraire de cette explosion de violence dont les origines sont souvent extérieures au sport et donc à rechercher en dehors des enceintes sportives. La violence qui s'y exprime et les agissements de certains spectateurs n'ont rien à y faire, ce d'autant que ces actes s'accompagnent de propos homophobes, racistes, antisémites et xénophobes. Les arbitres tout comme les joueurs ne peuvent être les bouc-émissaires et servir d'exutoire à une société qui doute d'elle-même et qui est divisée.

Face à cela, nous avons le devoir de nous y opposer avec la plus grande fermeté, car au-delà du fait que ces actes portent atteinte à l'image du football, c'est tout un modèle qui risque d'être menacé demain. Les bénévoles se retireront car ils ne prendront plus de plaisir, les arbitres et dirigeants démissionneront par démotivation, les joueurs dégoûtés rendront leur licence et plus aucun parent ne voudra qu'un de leurs enfants ne fréquente nos clubs et les spectateurs eux-mêmes finiront par désertir les stades.

En tant qu'acteur du football, peu importe notre place et nos fonctions, nous avons des responsabilités, Nous devons agir. Le sport joue en effet un rôle tout à fait particulier dans notre société moderne, notamment le football. Nous le savons tous il est un vecteur formidable et puissant d'intégration sociale, de tolérance et de compréhension mutuelle. Comme le Conseil de l'Europe (convention européenne du 12 août 1985) l'a rappelé : « Il est ouvert à tous, sans considération d'âge, de langue, de religion, de culture ou d'aptitudes. Le sport est l'occasion d'apprendre à jouer selon des règles communément acceptées, de faire la preuve d'un esprit sportif dans la victoire comme dans la défaite et de développer non seulement sa condition physique, mais aussi des compétences sociales et des valeurs éthiques. Son rôle positif dans l'éducation est également de plus en plus reconnu. »

C'est pourquoi, le District de la Vienne de football réaffirme sa condamnation de toutes les formes d'expression de violence d'où qu'elles viennent, spectateurs ou non. Ceux qui dégradent, agressent, détruisent ne sont pas des spectateurs mais des délinquants. Ils doivent donc répondre de leurs actes.

Nous avons un objectif commun : faire vivre le football amateur et promouvoir ses valeurs. Si le football doit faire parler de lui dans les médias et les réseaux sociaux, c'est avant tout pour le plaisir du jeu et les liens sociaux qu'il permet de nourrir. Pour cela, il est de notre devoir d'agir contre la violence dont les spectateurs se rendent coupables lors des manifestations sportives. Des mesures s'imposent visant à prévenir et maîtriser la violence et les débordements de spectateurs, à encourager une organisation responsable et le bon comportement des supporters.

J'en appelle à la responsabilité de chacun et que la commission de discipline ne laisse rien passer. Les stades ne sont pas des zones de non droit. Le District débattrà de ce sujet, assumera les responsabilités qui lui échoient et appliquera les sanctions qui s'imposent avec détermination. Si des poursuites y compris sur le plan pénal doivent être engagées, elles le seront.

J'appelle également les spectateurs à nous soutenir dans cette démarche et à se désolidariser de ceux qui n'ont pas une attitude citoyenne afin que nos tribunes soient un espace de plaisirs partagés pour l'amour du football et le vivre ensemble.



NOUVEAU PROTOCOLE FFF

À la suite de l'entrée en vigueur du Pass vaccinal, obligatoire pour tous les joueurs à partir de 16 ans, la FFF a établi un nouveau protocole de reprise des compétitions applicable depuis le 24 janvier.

Le nouveau Pass vaccinal s'impose désormais à tous les joueurs professionnels et amateurs majeurs évoluant dans un espace recevant du public (ERP), à la suite de la publication des nouvelles mesures légales dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19.

La FFF a donc adapté ses protocoles concernant l'organisation des matches et les entraînements liées aux compétitions.

Applicable depuis le lundi 24 janvier, la loi rend en effet obligatoire la présentation du Pass vaccinal pour toutes les personnes majeures et pour tous les mineurs de plus de 16 ans pour accéder dans un stade faisant l'objet d'un classement en ERP. La présentation du Pass sanitaire reste par ailleurs obligatoire pour tous les mineurs de 12 à 15 ans.

Le nouveau protocole de reprise de la FFF (ci-joint) s'applique à tous les acteurs (joueurs, staffs, encadrants, employés des ERP...) de ses compétitions (avec ou sans passage au vestiaire). Outre l'ensemble des compétitions nationales, amateurs et professionnelles, ce protocole s'applique également aux rencontres des Équipes de France et des sélections nationales. Les championnats régionaux et départementaux, les coupes régionales et départementales ainsi que les coupes nationales organisées par les ligues sont également concernées.

La désignation d'un référent Covid dans chaque club, le respect des gestes barrières, le renforcement des mesures sanitaires ou encore le port du masque obligatoire pour toute personne présente dans un équipement sportif couvert ou de plein air, figurent parmi les principes fondamentaux rappelés dans ce protocole.

Rappel :

Dorénavant pour pouvoir accéder au stade, il faudra être titulaire du pass vaccinal c'est-à-dire :

A partir de 16 ans :

- Soit présenter un schéma vaccinal complet ;
- Soit présenter un certificat de rétablissement de la covid-19.
- Soit présenter un certificat de contre-indication à la vaccination covid.

Avant 16 ans :

- Soit présenter un schéma vaccinal complet ;
- Soit présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h (avant le contrôle d'avant match) ;
- Soit présenter un certificat de rétablissement de la covid-19 ;
- Soit présenter un certificat de contre-indication à la vaccination covid.

Mesure dérogatoire :

Les personnes s'engageant dans un parcours vaccinal jusqu'au 15 février 2022 ont la possibilité temporaire de bénéficier d'un « pass vaccinal » valide, à condition de recevoir leur deuxième dose dans un délai de 4 semaines et de présenter un test négatif de moins de 24h.



Ces documents : justificatif de la 1^{ère} injection + test négatif pourront être présentés sur format « papier » ; dans ce cas dérogatoire, les vérifications seront donc visuelles.

Les mineurs de -12 ans ne sont pas soumis au Pass sanitaire mais devront respecter les gestes barrière.

ACTUALISATION AU 02 FEVRIER 2022

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, le protocole de reprise des compétitions régionales et départementales actualisé au 2 février 2022, tenant compte de la suppression des jauges dans les stades à compter de ce jour (ainsi que le tableau évolutif du ministère des Sports paru le 28 janvier dernier).

Nous attendons désormais avec impatience l'échéance du 16 février, qui devrait lever les limitations de consommation, et donc permettre la réouverture des buvettes dans nos stades amateurs.

[NOUVEAU PROTOCOLE DES COMPETITIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES \(LIEN\)](#)

SYNTHÈSE PROTOCOLE – REPORT DE MATCHS

- Le report d'une rencontre peut être envisagé si le club justifie de :
 - 4 cas positifs pour les compétitions à 11
 - 3 cas positifs pour les compétitions à 8
- Si le club ne peut pas apporter la justification des cas positifs comme mentionnés ci-dessus, il sera alors considéré comme forfait.
 - forfait amendé si aucune justification apportée
 - forfait non amendé si justification d'au moins 1 cas positif

Les tests doivent être datés de moins de 7 jours par rapport à la date du match.



SOIRÉES D'INFORMATIONS OMS / CDOS

INVITATION

Michel VAUDEL
Président de l'OMS

Patrick GIRARD
Président du CDOS

Sont heureux de vous inviter à trois soirées d'information gratuites :

« Prévenir les violences sexuelles »
le mardi 25 janvier de 20H00 à 22H00

« Les différentes sources de financement de mon club »
le mardi 08 février de 19H00 à 21H00

« La fonction employeur : les grands chapitres du contrat de travail »
le mardi 15 mars de 19H00 à 21H00

Toutes ces soirées se dérouleront dans le
salon de réception Lawson Body
(sous le bassin 50m de la piscine de la Garenne)
57 rue de la Ganterie 86000 Poitiers.

Merci de vous inscrire à partir du lien suivant :

[Cliquez ici](#)



Soirée d'information

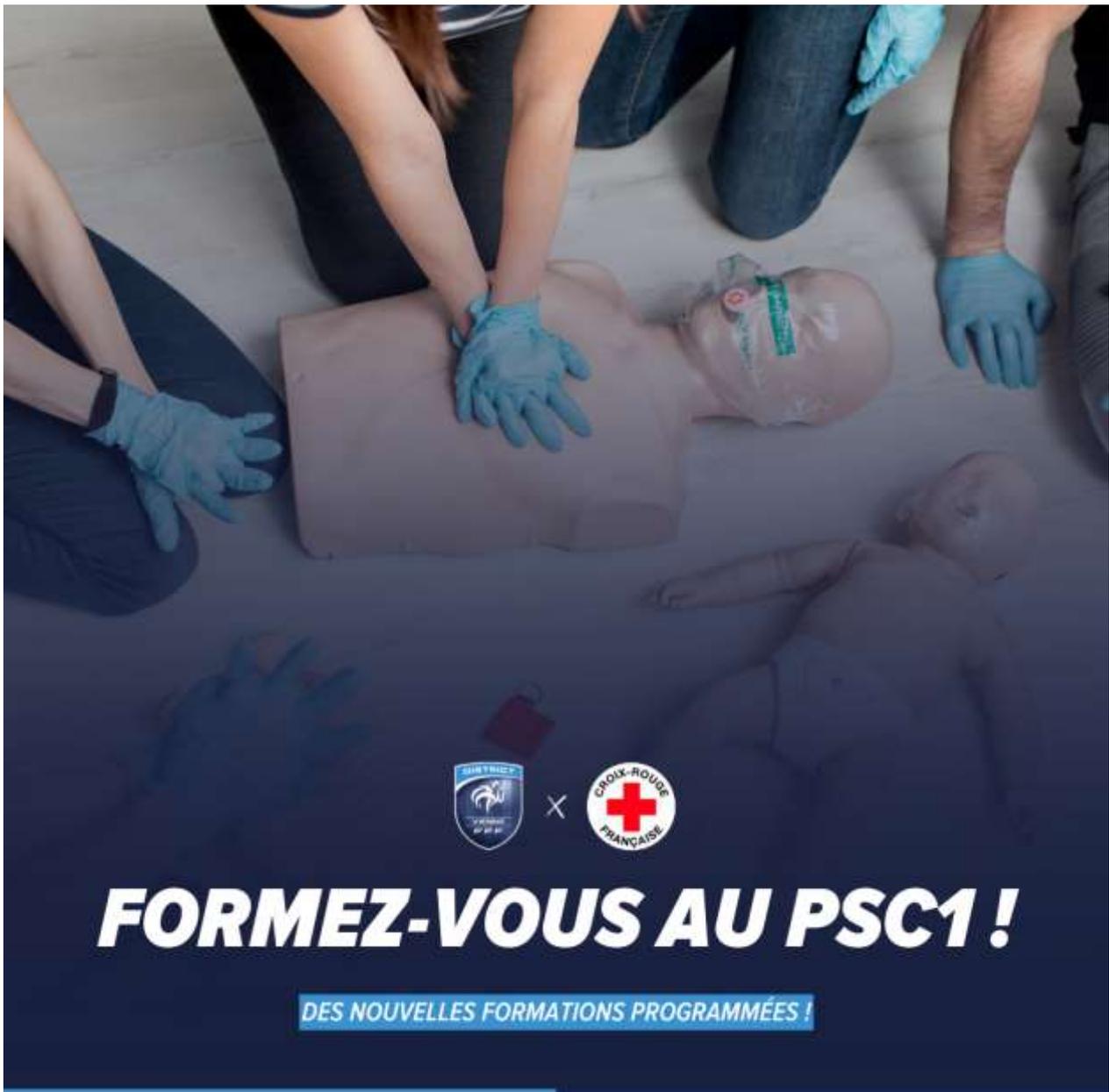
[INSCRIPTIONS ICI](#)



FORMATIONS PSC1

En attente de dates de report pour les formations à Civray et Lencloître (initialement prévues le samedi 29 janvier), de nouvelles dates ont été programmées :

- le samedi 26 février à Montmorillon
- le samedi 26 février à Loudun
- le samedi 26 mars à Chauvigny
- le samedi 26 mars à Quinçay
- le samedi 30 avril à Châtelleraut
- le samedi 30 avril à Poitiers
- le samedi 30 avril – secteur Vallée du Clain



Plus d'informations à suivre et dossiers d'inscriptions sur notre site internet en cliquant [ici](#).



PFFD : LES PROCHAINES FORMATIONS

- Découvrir la méthodologie de projet

Samedi 05 mars 2022 à Civaux (au lieu du 05 février)
Samedi 02 avril 2022 au District

- Construire et promouvoir un projet

Samedi 26 mars 2022 à Civaux (au lieu du 05 mars)
Samedi 07 mai 2022 au District

Rappel : ces formations sont indispensables pour obtenir le label seniors LFNA et les labels fédéraux FFF – CA.

FORMATIONS À VENIR
dirigeants

**DÉCOUVRIR LA
MÉTHODOLOGIE DE PROJET**

SAMEDI 05 MARS 2022 À CIVAUX
SAMEDI 02 AVRIL 2022 AU DISTRICT

..

**CONSTRUIRE ET
PROMOUVOIR UN PROJET**

SAMEDI 26 MARS 2022 À CIVAUX
SAMEDI 07 MAI 2022 AU DISTRICT

..



NOUVELLES MESURES SANITAIRES APPLIQUÉES AU SPORT



Mise à jour au 28 janvier 2022

1/5

Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport depuis le 24 janvier 2022

Depuis le 24 janvier, le Passe vaccinal s'est substitué au Passe sanitaire pour les personnes de 16 ans et plus, les jeunes âgés de 12 à 15 ans (inclus) continuent à présenter un Passe sanitaire (Loi n° 2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique).*

MESURES SANITAIRES GÉNÉRALES FIXÉES PAR LE MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Il est impératif d'appliquer les mesures définies par le ministère des Solidarités et de la Santé dans le champ du sport. Pour en prendre connaissance :

https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/mesures_sanitaires_protocoles_sectoriels_27_janvier_2022.pdf

LE PASSE VACCINAL

Qu'est ce que le Passe vaccinal ?	<p>Présenter soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un schéma vaccinal complet ; - un certificat de rétablissement de la Covid-19 ; - une première injection administrée avant le 15 février. Dans ce cas, le Passe ne pourra être utilisé qu'à la condition de présenter aussi un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h. <p>https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus</p>
Qui contrôle le Passe vaccinal ?	<p>Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle du Passe vaccinal. Il peut s'agir de personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou celles qui organisent l'activité. Les personnes habilitées peuvent demander la présentation d'un document officiel comportant la photographie du détenteur du Passe vaccinal en cas de doute sérieux.</p> <p>Un registre doit mentionner les personnes en charge du contrôle.</p> <p>Les équipements habituellement non contrôlés (accès libre ou en autonomie) où la pratique n'est pas organisée, ne sont pas soumis au contrôle du Passe.</p>

* Le calendrier de mise en place du Passe vaccinal en Guyane, en Martinique, en Guadeloupe, à Saint-Martin et Saint-Barthélemy est adapté à chacun de ces territoires ; il est recommandé de consulter le site internet de chaque préfecture pour en connaître le détail.

La mise en place d'un cahier de rappel s'impose dans les ERP de type X. Il permet de mettre en œuvre le « contact tracing » lorsque l'établissement a été fréquenté par une personne contaminée. Il peut être numérique en utilisant l'application TousAntiCovid (signal).

Toutes les informations sont disponibles ici : <https://qrcode.tousanticovid.gouv.fr/>



PORT DU MASQUE

Équipement extérieur (ERP PA), Équipement intérieur (ERP X) ou ERP de plein air éphémère	En complément du Passe vaccinal, le port du masque est obligatoire et il est formellement interdit de le retirer même momentanément dans les équipements sportifs couverts et de plein air (ERP X et PA), excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif.
--	---

GESTION DES CAS POSITIFS ET DES CAS CONTACTS

	<p>Les règles d'isolement et de quarantaine ont fait l'objet d'évolutions importantes en tout début d'année, prévoyant notamment la réduction des durées d'isolement et l'aménagement des règles pour les cas contact. Elles sont consultables sur le site du ministère en charge de la santé.</p> <p>https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/evolution-des-regles-d-isolement-et-de-quarantaine</p> <p>Concernant en particulier les personnes cas contact ayant un schéma vaccinal complet (rappel réalisé conformément aux exigences du Passe vaccinal), il n'y a plus de quarantaine, mais application stricte des mesures barrières, limitation des contacts, etc. Elles doivent réaliser un test TAG ou RT-PCR dès qu'elles apprennent qu'elles sont cas contacts, puis effectuer des autotests à J2 et J4 après le dernier contact avec la personne positive. En cas d'autotest positif, il convient de confirmer le résultat par un TAG ou un test RT-PCR. Si le test est positif, la personne démarre un isolement.</p> <p>La pratique sportive d'un cas contact peut se poursuivre, durant cette période de 4 jours, dans le strict respect de ces prescriptions.</p> <p>Les fédérations sportives définissent des protocoles d'activités sportives adaptées à leur discipline.</p>
--	--

Sont assimilés à des ERP X ou PA, les « ERP éphémères » et les « ERP par destination ».

Les ERP « éphémères » : Il s'agit d'équipements assimilables à des ERP de type PA, aménagés le cas échéant dans les conditions fixées par la réglementation ERP de droit commun, qui ont vocation à être désinstallés à l'issue de l'événement.

Les ERP « par destination » : Il s'agit de bâtiments, locaux ou encloses, qui ne sont pas répertoriés comme ERP, dont la fréquentation est nécessaire à la mise en place des activités du seul public qui y accède, sans que l'activité, organisée par un établissement d'activités physiques et sportives (EAPS), ne s'y déroule forcément. Il peut s'agir d'un lieu de rendez-vous ou d'accueil, d'un lieu de stockage de matériel ou de produits.

À propos du Passe vaccinal : <https://www.gouvernement.fr/le-pass-vaccinal-mode-d-emploi>

À propos du Passe sanitaire : <https://www.gouvernement.fr/les-differences-entre-le-pass-sanitaire-et-le-pass-vaccinal>

0 800 130 000

PRATIQUANTS DE LOISIR ET DE COMPÉTITION

Majeurs et mineurs de 16 ans et plus dont sportifs de haut niveau et sportifs professionnels	<p>Obligation du Passe vaccinal en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public.</p> <p>Jusqu'au 1^{er} février 2022 inclus, les organisateurs des épreuves sportives de masse rassemblant plusieurs milliers de participants en simultané doivent empêcher tout rassemblement statique de plus de 5 000 personnes et exiger le respect d'une distanciation d'un mètre avec port du masque jusqu'au départ des sportifs (mise en place de vagues de départ, zones délimitées avant le départ).</p> <p>Toutes pratiques autorisées.</p> <p>À partir du 2 février 2022, ces jauges ne sont plus applicables.</p>
Mineurs de 12 à 15 ans (inclus)	Le Passe sanitaire doit être présenté pour l'accès des ERP X et PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public.
Mineurs de - de 12 ans	Aucun Passe sanitaire n'est pas à présenter. Les protocoles sanitaires doivent être respectés.

SPORT SCOLAIRE

Mineurs et majeurs	<p>Aucun Passe vaccinal ou sanitaire pour les élèves (majeurs ou mineurs) et leurs enseignants n'est à présenter dans tous les lieux d'enseignement de l'EPS habituels : piscines, gymnases...</p> <p>Les équipements sportifs peuvent être utilisés pour la pratique des activités physiques et sportives sur le temps scolaire. Toutefois, en janvier et février 2022, seules des activités de faible intensité compatibles avec le port du masque sont recommandées dans les espaces intérieurs compte tenu de la très forte circulation du virus. Les activités physiques et sportives en piscine couverte sont suspendues pour les écoliers. Pour les collégiens et les lycéens, il est recommandé de les reporter.</p> <p>https://www.education.gouv.fr/covid19-mesures-pour-les-ecoles-colleges-et-lycees-modalites-pratiques-continuite-pedagogique-et-305467</p>
--------------------	---

BÉNÉVOLES ET SALARIÉS ACCUEILLANT DU PUBLIC DANS LES ERP ET LES ÉVÉNEMENTS CONCERNÉS

Majeurs et mineurs de 16 ans et plus	Obligation de présentation du Passe vaccinal et du port du masque.
--------------------------------------	--

0 800 130 000



SPECTATEURS

Équipement extérieur (ERP PA),
Équipement intérieur (ERP X)
ou ERP de plein air éphémère

Présentation du Passe vaccinal et port du masque obligatoires dès la 1^{re} personne et respect des gestes barrières.

Jusqu'au 1^{er} février 2022 inclus, le nombre de personnes accueillies ne peut excéder 2 000 dans les établissements sportifs couverts et 5 000 dans les établissements de plein air. Jusqu'au 15 février, les spectateurs accueillis doivent avoir une place assise. L'organisateur fait respecter la distanciation physique entre les spectateurs selon les prescriptions en vigueur (loi et protocoles). Celles-ci prévoient une distance physique de 2 mètres en milieu clos et en extérieur lorsque le port du masque n'est pas possible. Une distanciation physique d'au moins un mètre doit être respecté en tout lieu et en toute circonstance.

À compter du 2 février 2022, il n'y aura plus de limitation de jauge spectateurs dans les ERP X ou PA, seul le port du masque reste obligatoire sauf pendant la pratique sportive.

VESTAIRES COLLECTIFS

Ouverts.

RESTAURATION, BUVETTE

Équipement extérieur (ERP PA),
Équipement intérieur (ERP X)
ou ERP de plein air éphémère

Jusqu'au 15 février inclus :

Dans les bars et restaurants ou espaces délimités assimilables intégrés dans des enceintes sportives, la consommation de nourriture et de boissons est autorisée si et seulement si elle est assise, servie par un professionnel de la restauration dans le respect du protocole HCR et se déroule avant ou après les rencontres.

Elle est interdite dans les autres établissements recevant du public, notamment dans les espaces culturels et sportifs (buvettes, hospitalités en loges...), lors des moments de convivialité, des réunions associatives, des réceptions diverses, etc.

Pour l'application du présent protocole la vente de boisson et d'alcool est interdite.

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/Protocole_sanitaire_HCB.pdf

À partir du 16 février, ces limitations de consommation sont levées ; la consommation de nourriture et de boisson est possible dans le respect des protocoles sanitaires.

VIE DÉMOCRATIQUE ASSOCIATIVE

Jusqu'au 31 juillet 2022, les réunions des associations (AG ou CA) peuvent se dérouler par visioconférence ou conférence téléphonique même sans disposition dans les statuts de l'association. Les décisions peuvent également être prises par voie de consultation écrite des membres, sous réserve qu'elles assurent la collégialité de la délibération.

L'application du protocole national en entreprise est préconisée pour ce qui relève des dispositions du droit commun : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protection-des-travailleurs/protocole-national-sante-securite-salaries>

DOCTRINE FRONTIÈRE

Retrouvez toutes les informations relatives aux déplacements internationaux des sportifs professionnels ou de haut niveau sur le site du ministère de l'Intérieur :

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

Le déplacement des sportifs professionnels et des sportifs de haut niveau s'effectue dans le respect des protocoles en vigueur et des autorisations données par les pouvoirs publics.

**INFORMATIONS SECTION FOOT GEORGES SAND (CHÂTELLERAULT)**

SECTION FOOTBALL DEPARTEMENTALE

Collège George SAND Châtellerault



⚽ CONCOURS D'ADMISSION ⚽

Concours Garçons CM2 / 6èmes : **MERCREDI 30 MARS 2022**
de 9h à 15h sur le stade proche du collège G. SAND.

⚽ CONCOURS D'ADMISSION ⚽

Concours Garçons 5èmes / 4èmes : **MERCREDI 06 AVRIL 2022**
de 9h à 15h sur le stade proche du collège G. SAND.

⚽ CONCOURS D'ADMISSION ⚽

Concours Filles CM2/6èmes/5èmes/4èmes : **MERCREDI 13 AVRIL 2022**
de 14h à 17h sur le stade proche du collège G. SAND.

⚽ INSCRIPTION ⚽

Les dossiers de candidature sont à retirer au :
Collège George SAND 11 rue Arthur Ranc
86100 CHATELLERAULT
ou sur le site du collège

<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-george-sand-chatellerault>

Tél : 05.49.21.15.97



PROLONGATION DU PASS'SPORT !



COMMUNIQUÉ PRESSE

Paris, le 19 novembre 2021

LE PASS'SPORT PROLONGÉ JUSQU'À FIN FÉVRIER 2022 ET ÉLARGI AUX ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP JUSQU'À 30 ANS

Le Gouvernement a créé en juin 2021 le Pass'Sport afin de favoriser l'inscription des jeunes dans les clubs sportifs et soutenir le secteur sportif associatif. Plus de 900 000 jeunes ont déjà bénéficié du Pass'Sport au sein de 43 000 associations sportives. Le cap du million de bénéficiaires sera franchi fin novembre 2021.

Ouvert aux jeunes de moins de 18 ans bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), **le Pass'Sport est désormais élargi aux bénéficiaires de l'AAH de 16 à 30 ans. Le Gouvernement a également souhaité prolonger le dispositif jusqu'au 28 février 2022 afin de tenir compte de la saisonnalité de toutes les disciplines sportives, notamment les sports d'hiver et permettre à tous ceux qui n'avaient pas pris connaissance du dispositif à la rentrée d'en bénéficier.**

Véritable allocation de rentrée sportive financée par l'État, cette aide consiste en une réduction immédiate de 50€ sur le coût de l'inscription en club. Elle peut être utilisée, en complément des autres aides mises en place par les collectivités locales, auprès de toutes les associations sportives affiliées et, sur les territoires de la politique de la ville, auprès des associations sportives agréées, participant au dispositif.

Depuis son lancement, la Bretagne, les Pays de la Loire, l'Occitanie, la Nouvelle-Aquitaine et la Normandie sont en tête des régions où le Pass'Sport a été le plus utilisé au regard du nombre d'allocataires potentiels.

En valeur absolue, le top 5 des régions qui enregistrent le plus de Pass'Sport utilisés à ce jour est : Ile de France, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Hauts de France et Nouvelle Aquitaine.

Au niveau national, les jeunes bénéficiaires du Pass'Sport ont majoritairement plébiscité leur inscription dans des clubs de football, basket-ball, judo, gymnastique et tennis.

Inscrit au Projet de Loi de Finances 2022, le Pass'Sport est pérennisé au budget du Ministère chargé des Sports à hauteur de 100 millions d'euros.

Toutes les informations sur le Pass'Sport sur : www.sports.gouv.fr/pass-sport

Secrétariat Presse

Cabinet de la Ministre déléguée chargée des Sports

Tél : 01 40 45 90 15

Mél : sec.presse.sports@sports.gouv.fr



LISTE DES PROCHAINS WEBINAIRES FFF

Retrouvez l'ensemble des webinaires sur FFF.FR

<https://www.fff.fr/3-les-clubs/557-les-webinaires-de-la-fff.html>

ATTESTATION FFF POUR PASS'SPORT

Les clubs désirant obtenir une attestation d'affiliation FFF dans le cadre du Pass'Sport doivent se manifester par mail. L'attestation leur sera envoyé par retour de mail.

CONTACT ARS VIENNE

En cas de cas avéré positif et avant d'initier la moindre démarche (test), il vous faut contacter l'ARS de la Vienne, qui vous communiquera la procédure à suivre.

Mail : ars-dd86-alerte@ars.sante.fr

Téléphone : 05-49-44-83-53.



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE 13H, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du dimanche à 13h, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et l'astreinte au cas où un arbitre pourrait être remplacé.
Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

DATES ÉCOLES D'ARBITRAGE

VENDREDI 18 MARS – DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL (en suspens contexte sanitaire)

Devant le peu de participation aux écoles d'arbitrages organisé par le pôle formation de la CDA, une enquête de satisfaction sera menée prochainement afin d'en savoir plus sur les motivations des arbitres.

FOOTINGS COLLECTIFS

RDV à 18h50 devant le District de la Vienne (1 rue François Prat) pour départ à 19h

Lundi 21 février
Mardi 22 février
Mercredi 23 février
Jeudi 24 février
Lundi 28 février
Mardi 01 mars
Jeudi 03 mars
Mardi 08 mars
Mercredi 09 mars
Jeudi 10 mars

Prévoir gilet fluorescent ou lampe frontale.

INSCRIPTIONS SUR DOODLE

ENQUÊTES

Dans le cadre du plan Performances 2024, un groupe de travail sur le développement de l'arbitrage amateur a été mis en place par la FFF, via la DTA.

Ce groupe a décidé de réaliser une enquête auprès des arbitres en activité et des arbitres inactifs, c'est-à-dire, ceux qui n'ont pas renouvelé leur licence.

La FFF a envoyé un questionnaire aux licenciés arbitres de plus de 15 ans, ainsi qu'aux arbitres inactifs, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas repris de licence ces dernières années.

L'objectif de cette enquête est de déterminer les motivations à devenir arbitre et à le rester, ainsi que de connaître les raisons pour lesquelles un arbitre stoppe sa carrière.



La société Olbia, choisie par la FFF, se chargera d'analyser les résultats, en fonction de quoi le groupe de travail réfléchira sur les actions à mener pour le recrutement, la fidélisation et la valorisation de la fonction.

Afin d'optimiser cette enquête, nous vous demandons de répondre à cette enquête et à participer à ce travail qui nous permettra de déterminer tous ensemble les mesures les plus adéquates pour atteindre les objectifs fixés par la Fédération.

INFORMATION SECTION SPORTIVE ARBITRAGE À NIORT

Section Sportive Arbitrage de Niort

SAMEDI 5 MARS A 11H15

RÉUNION D'INFORMATION

Réunion en visio conférence

Pour y accéder, scanne le QR Code !

LYCÉE DE LA VENISE VERTE FFF VIENNE Niort

Nous vous informons de l'ouverture des candidatures d'entrée à la Section Sportive Arbitrage du lycée de la Venise Verte à Niort pour la rentrée de septembre 2022.

Une réunion d'information aura lieu le samedi 5 Mars 2022 à 11h15 en visio conférence, vous pouvez y accéder en cliquant sur le lien suivant :

<https://us06web.zoom.us/j/88304300439?pwd=aUhHUFdOL21QV3VEamxyZ1BOVkozUT09>

Plaquette de présentation à retrouver en cliquant ici également : [PLAQUETTE 2022](#)



AVIS AUX EDUCATEURS

FORMATION ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



Liste des formations éducateurs dans le District 86



Type de formation	Volume	Lieu	Début	Fin	Horaires
Module U13	16H	à fixer	15/04/2022	16/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U17/U19	16H	à fixer	25/04/2022	26/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Seniors	16H	à fixer	28/04/2022	29/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF2	8H	à fixer	25/03/2022	25/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	08/03/2022	09/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	8H	à fixer	04/05/2022	04/05/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30

* La restauration et l'hébergement ne sont pas assurés

TÉLÉCHARGEZ LA VERSION PDF

BASICS

Les dernières versions des Basics sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.

GUIDES DE REPRISE

Les dernières versions des guides de pratique sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.



DOCUMENTS DIVERS

CONVOCATION DETECTION U14 GARÇONS

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2021/2022

Sélection de la Vienne U14 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

Monsieur,

Suite au dernier rassemblement organisé le Mercredi 9 Février dernier, j'ai le plaisir de vous informer que vous avez été retenu dans la **Sélection de la Vienne U14** afin de défendre les couleurs de notre département lors du prochain Tournoi « Interdistricts » prévu le **VENDREDI 25 FEVRIER 2022** à **COGNAC (Stade Claude BOUE- Rue des Groies - 16100 Châteaubernard)**

Afin de préparer ce tournoi au mieux, un match amical (contre l'équipe U15 D1 de Montamisé/Sèvres-Anxaumont) est organisé le :

SAMEDI 19 FEVRIER 2022

à MONTAMISE (stade municipal – Terrain Honneur)

Rendez-vous sur place à 13h45

(coup d'envoi à 15h - fin prévue vers 17h)

Chaque joueur devra se munir :

- Sac "football" : chaussures, protège-tibia, tee-shirts, k-way, affaire de rechange, serviette, gel douche...

- PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE...

Le District, pour ce match amical, fournira : Chaussettes, Short, Maillot.

Encadrement de la Sélection :

Anthony ALLOUIS (Conseiller Technique Départemental PPF 86).

Jean-Pierre BERNARD (Membre Commission Technique, District 86).

Patrick ECALLE (Membre Commission Technique, District 86).



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2021/2022

Sélection de la Vienne U14 Garçons



CONVOCAION OFFICIELLE Tournoi INTERDISTRICTS

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que vous avez été retenu dans la Sélection de la Vienne U14 afin de défendre les couleurs de notre département lors du prochain Tournoi « Interdistricts » prévu le :

VENDREDI 25 FEVRIER 2022 à COGNAC
(Stade Claude BOUE- Rue des Groies
16100 Châteaubernard)

Le rendez-vous pour chaque joueur retenu est fixé, directement sur place, à **12h45**

Chaque joueur devra se munir :

- Sac "football" : chaussures, protège-tibia, tee-shirts, k-way, affaire de rechange, serviette, gel douche...

- **PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE...**

Le District, pour cette compétition, fournira : Chaussettes, Short, Maillot.

Encadrement de la Sélection :

Anthony ALLOUIS (Conseiller Technique Départemental PPF 86).

Jean-Pierre BERNARD (Membre Commission Technique, District 86).

Patrick ECALLE (Membre Commission Technique, District 86).



Liste des 16 joueurs retenus

	NOM	Prénom	CLUB
1	DRAME	Tamini	STADE POITEVIN F.C
2	ANTIGNY	Léopold	G.J.V.V.MOULIERE/CHAUVIGNY
3	FIRAR	Youssef	S.O. CHÂTELLERAULT
4	CAZAUDARRE	Baptiste	STADE POITEVIN F.C
5	ROTH	Thiméo	LIGUGE/FONTAINE/SMARVES.IT/NOUAILLE
6	KOUROUMA	Mamady Cheick	STADE POITEVIN F.C
7	GUYONNAUD	Dorian	STADE POITEVIN F.C
8	CADU	Gabriel	STADE POITEVIN F.C
9	SAVATIER	Arthur	U.E.S MONTMORILLON
10	ASSIGNON	Kenny	STADE POITEVIN F.C
11	LEVERT	Jules	STADE POITEVIN F.C
12	GASSAMA	Jonathan	S.O. CHÂTELLERAULT
13	CAMARA	Manke	STADE POITEVIN F.C
14	MAZOU	Lino	U.E.S MONTMORILLON
15	GOUIONNET	Tom	STADE POITEVIN F.C
16	DUFRESNE	Léo	S.O. CHÂTELLERAULT

Pour toute autre information complémentaire si besoin, merci de bien vouloir me contacter au 06.44.28.33.94.

Anthony ALLOUIS,
Conseiller Technique Départemental PPF 86.

P.S : pour le Tournoi Interdistricts du 25 Février, une convocation officielle sera remise, en main propre, aux 16 joueurs concernés le Samedi 19 Février.

**CONVOCATION DETECTION U14 FILLES**

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2021/2022

**Sélection de la Vienne
U14 Filles****CONVOCATION OFFICIELLE
Tournoi INTERDISTRICTS**

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que vous avez été retenue dans la Sélection de la Vienne U14 afin de défendre les couleurs de notre département lors du prochain Tournoi « Interdistricts » prévu le :

VENDREDI 25 FEVRIER 2022 à COGNAC
(Stade Claude BOUE- Rue des Groies
16100 Châteaubernard)

Le rendez-vous pour chaque joueuse retenue est fixé, directement sur place, à **12h45**

Chaque joueuse devra se munir :

- Sac "football" : chaussures, protège-tibia, tee-shirts, k-way, affaire de rechange, serviette, gel douche...

- PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE...

Le District, pour cette compétition, fournira : Chaussettes, Short, Maillot.

Encadrement de la Sélection :

Anthony ALLOUIS (Conseiller Technique Départemental PPF 86).

Jean-Paul BLOT (Membre Commission Technique, District 86).

Nadège RABOISSON (Membre Commission Technique, District 86).



Liste des 11 joueuses retenues

	NOM	Prénom	CLUB
1	VAILLANT	Hannah	STADE POITEVIN F.C
2	BOUNOUA	Aya Kheira	STADE POITEVIN F.C
3	MAURER	Mila	ENT.S TROIS CITES POITIERS
4	MARCHEGAY	Fanny	STADE POITEVIN F.C
5	DIAKITE	N'Aïcha	ENT.S TROIS CITES POITIERS
6	CHERAFT	Tounès	STADE POITEVIN F.C
7	DRAME	Fatoumata	ENT.S TROIS CITES POITIERS
8	NIBEAUDEAU	Lou	C.S DISSAY
9	GUEI	Urielle	STADE POITEVIN F.C
10	NIANG	Khady Lou	S.O. CHÂTELLERAULT
11	VINCELOT	Céleste	U.S MIGNE-AUXANCES

Pour toute autre information complémentaire si besoin, merci de bien vouloir contacter JEAN-PAUL BLOT au 06.07.61.55.92.

Anthony ALLOUIS,
Conseiller Technique Départemental PPF 86.


ACCESSIONS ET RÉTROGRADATIONS SAISON 2021-2022

Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022 Championnat Masculin

Vient de Régional 3		0	1	2	3	4	5	6	7	8
Départemental 1 (1x14) en 20/21 Pour (1x12) en 22/23	monte en Régional 3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Régional 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
	descend en Départemental 2	-4	-4	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10
	vient de Départemental 2	4	3	2	2	2	2	2	2	2
Départemental 2 (2 x12) 24 équipes	monte en Départemental 1	-4	-3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Départemental 1	4	4	4	5	6	7	8	9	10
	descend en Départemental 3	-6	-6	-6	-6	-7	-8	-9	-10	-11
	vient de Départemental 3	6	5	4	3	3	3	3	3	3
Départemental 3 (2 x 12 et 1 x 13) 37 équipes Pour (3 x12) 36 équipes en 22/23	monte en Départemental 2	-6	-5	-4	-3	-3	-3	-3	-3	-3
	vient de Départemental 2	6	6	6	6	7	8	9	10	11
	descend en Départemental 4	-9	-9	-9	-10 ^①	-11 ^②	-12	-13	-14	-15
	vient de Départemental 4	8	7	6	6	6	6	6	6	6
Départemental 4 (5 x12) 60 équipes	monte en Départemental 3	-8	-7	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
	vient de Départemental 3	9	9	9	10	11	12	13	14	15
	descend en Départemental 5	-10	-10	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16
	vient de Départemental 5	9	8	7	7	7	7	7	7	7
Départemental 5	monte en Départemental 4	-9	-8	-7	-7	-7	-7	-7	-7	-7
	vient de Départemental 4	10	10	10	11	12	13	14	15	16

① 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C

② 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C + la moins bonne équipe classée 10ème des poules A et B



Féminines

Accessions et rétrogradations À la fin de la saison 2021 – 2022 Championnat Féminin

Vient de Régional 2		0	1	2	3	4	5
Départemental 1 (1x12) en 21/22 Pour (1x10) en 22/23	Monte en Régional 2	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Régional 2	0	1	2	3	4	5
	Descend en Départemental 2	-2	-3	-4	-5	-6	-7
	Vient de Départemental 2	1	1	1	1	1	1
Départemental 2 (1x8) Pour (1x10) en 22/23	Monte en Départemental 1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Départemental 1	2	3	4	5	6	7
	Descend en Départemental 3	-1	-1	-2	-3	-4	-5
	Vient de Départemental 3	2	1	1	1	1	1



FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 MONTMORILLON



*LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !*

Saison 2021-2022

Objet : Formation PSC1

Madame, Monsieur,

Le District de la Vienne de Football vous propose une session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La session se déroulera le :

Samedi 26 Février 2022 de 8h30 à 17h30

**Espace Gartempe
16, boulevard du Terrier Blanc
86500 Montmorillon**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :
Le vendredi 18 février 2022 (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

Formation PSC1 du 26 Février 2022 à Montmorillon

Nom du club : _____

Participant

Nom, prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de Naissance (code postal + ville) _____

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club



FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 SECTEUR LOUDUNAIS



**LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !**

Saison 2021-2022

Objet : Formation PSC1

Madame, Monsieur,

Le District de la Vienne de Football vous propose une session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La session se déroulera le :

Samedi 26 Février 2022 de 8h30 à 17h30

**Lieu à définir
Secteur Loudunais**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :

Le vendredi 18 février 2022 (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

Formation PSC1 du 26 Février 2022 (Secteur Loudunais)

Nom du club : _____

Participant

Nom, prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de Naissance (code postal + ville) _____

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club



FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 CHAUVIGNY



*LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !*

Saison 2021-2022

Objet : Formation PSC1

Madame, Monsieur,

Le District de la Vienne de Football vous propose une première session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La première session se déroulera le :

Samedi 26 mars 2022 de 8h30 à 17h30

**Lieu à définir
Chauvigny**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

**Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :
le vendredi 18 mars 2022** (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

Formation PSC1 du 26 mars 2022 –Chauvigny

Nom du club : _____

Participant

Nom, prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de Naissance (code postal + ville) _____

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club



FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 QUINÇAY



**LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !**

Saison 2021-2022

Objet : Formation PSC1

Madame, Monsieur,

Le District de la Vienne de Football vous propose session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La session se déroulera le :

Samedi 26 mars 2022 de 8h30 à 17h30

**Lieu à définir
Quinçay**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

**Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :
le vendredi 18 mars 2022** (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

Formation PSC1 du 26 mars 2022 – Quinçay

Nom du club : _____

Participant

Nom, prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de Naissance (code postal + ville) _____

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club



FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 CHÂTELLERAULT



**LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !**

Saison 2021-2022

Objet : Formation PSC1

Madame, Monsieur,

Le District de la Vienne de Football vous propose session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La session se déroulera le :

Samedi 30 avril 2022 de 8h30 à 17h30

**Lieu à définir
Châtellerault**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :
le vendredi 22 avril 2022 (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

Formation PSC1 du 30 Avril 2022 à Châtellerault

Nom du club : _____

Participant

Nom, prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de Naissance (code postal + ville) _____

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club



FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 POITIERS



**LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !**

Saison 2021-2022

Objet : Formation PSC1

Madame, Monsieur,

Le District de la Vienne de Football vous propose session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La session se déroulera le :

Samedi 30 avril 2022 de 8h30 à 17h30

**Au District de la Vienne de Football
1, rue François Prat
86000 Poitiers**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

**Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :
le vendredi 22 avril 2022** (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

Formation PSC1 du 30 Avril 2022 à Poitiers

Nom du club : _____

Participant

Nom, prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de Naissance (code postal + ville) _____

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club



FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 SECTEUR VALLEE DU CLAIN



**LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !**

Saison 2021-2022

Objet : Formation PSC1

Madame, Monsieur,

Le District de la Vienne de Football vous propose session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La session se déroulera le :

Samedi 30 avril 2022 de 8h30 à 17h30

**Lieu à définir
Secteur Vallée du Clain**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

**Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :
le vendredi 22 avril 2022** (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

Formation PSC1 du 30 Avril 2022 – Secteur Vallée du Clain

Nom du club : _____

Participant

Nom, prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de Naissance (code postal + ville) _____

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club